

BQ, 19 février 2016

Sénateurs LR et PS approuvent massivement les propositions de loi, ordinaire et organique, de modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle

Deux mois après les députés (cf. BQ du 17/12/2015), les sénateurs ont adopté hier les propositions de loi, ordinaire et organique, de modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle. Le scrutin portait sur la proposition de loi organique, laquelle a été approuvée par 251 voix pour – l'ensemble des sénateurs LR et PS – et 80 voix contre – les sénateurs UDI-UC, CRC, RDSE – tandis que les écologistes se sont abstenus.

S'agissant de la proposition de loi organique, ils ont adopté un amendement du rapporteur, le sénateur (LR) du Maine-et-Loire Christophe BECHU interdisant le retrait d'un "parrainage" dès son envoi, et non pas à compter de sa publication, "de manière à garantir que l'élu ne puisse faire l'objet de pressions", ainsi que deux amendements socialistes, l'un prévoyant la publicité intégrale des noms et qualité des présentateurs de candidats y compris de ceux qui n'ont pas recueilli 500 signatures, l'autre modifiant le calendrier des opérations préparatoires au vote en reculant d'une semaine la clôture de la période de recueil des parrainages pour l'élection présidentielle et en avançant la date de publication de la liste des candidats ayant reçu les 500 parrainages requis. Ce dernier amendement a pour conséquence de réduire à une dizaine de jours la "période intermédiaire" comprise entre la publication de la liste des candidats et l'ouverture de la campagne officielle.